



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal du Village de Val-David, lors d'une séance ordinaire tenue le 9 octobre 2018, a adopté le règlement numéro 601-28.

Le règlement numéro 601-28 vise à modifier le règlement de zonage numéro 601, afin :

De revoir les usages et normes des zones en bordure de la route 117 et de modifier diverses dispositions.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la MRC des Laurentides le 3 décembre 2018, conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

AVIS vous est également donné que ce règlement est déposé à la mairie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau ainsi que dans le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ À VAL-DAVID, ce 20 décembre 2018.

(S) Sophie Charpentier

Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale et secrétaire-trésorière